

| Cadre réservé à l'autorité environnementale |   |   |
|---|---|---|
| Date de réception :<br><b>08/03/2018</b>    | Dossier complet le :<br><b>08/03/2018</b> | N° d'enregistrement :<br><b>2018-6255</b> |

**1. Intitulé du projet**

**Créations d'infrastructures routières nouvelles, en lien avec le projet d'extension de la zone d'activités des Charriers**

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**  
Nom **Caron** Prénom **Frédéric**

**2.2 Personne morale**  
Dénomination ou raison sociale **Département de la Charente-Maritime**  
Nom, prénom et qualité de la personne **Directeur de la Direction des Infrastructures, pour le compte du Président du**  
habilitée à représenter la personne morale **Département de la Charente-Maritime**

RCS / SIRET **2 2 1 7 0 0 0 1 6 0 0 7 3 8** Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br><i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i> |
|-----------------------------------|---|
| 6 a/                              | Construction de routes classées dans le domaine public du Département et déclassement de voiries dans le domaine intercommunal (cf. carte classement / déclassement)        |

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**  
Ce projet d'infrastructures routières nouvelles, dont le Département de la Charente-Maritime est maître d'ouvrage, est consécutif au projet de la Communauté d'Agglomération de Saintes d'agrandir une zone artisanale, en l'occurrence celle des "Charriers" (sud-ouest de la commune de Saintes).  
Il se compose :  
- d'une création de trois giratoires (RD137 / voie nouvelle + voie nouvelle / RD6 + voie nouvelle / RD129) interconnectés par...  
- des sections courantes dont les spécifications sont explicitées dans le paragraphe "4.5 Dimensions et caractéristiques du projet"  
Il est également envisagé, dans le prolongement ouest des opérations mentionnées ci-avant, la création d'échangeurs autoroutiers avec :  
- la RN150 (dont le gestionnaire est l'Etat) ;  
- l'autoroute A10 (dont le concessionnaire est l'entreprise "Vinci Autoroutes" par le biais de sa filiale "Autoroutes du Sud de la France").

## 4.2 Objectifs du projet

En complément du paragraphe précédent ("4.1 Nature du Projet"), les objectifs attendus sont multiples :

- une desserte routière de la zone artisanale dans sa globalité (emprises existantes avec son extension) ;
- une amélioration notable des circulations routières (en heures de pointes du matin et du soir) au niveau du giratoire dit de "Diconche" (connexions entre les "RD137", "RD6" et "RN141") par les reports de flux sur l'infrastructure nouvelle.

C'est d'ailleurs à ce titre que des comptages routiers seront prochainement réalisés afin de modéliser avec plus de précisions les reports de trafics (19 points de comptages directionnels - cf. carte "180307 - plan poses compteurs routiers (projet extension ZA Charriers").

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le Département de la Charente-Maritime envisage de planifier les opérations comme suit :

- 1) Création du giratoire RD137 / voie nouvelle ;
- 2) Création du second giratoire voie nouvelle / RD6 ;
- 3) Création du troisième giratoire voie nouvelle / RD129 ;
- 4) Création des sections courantes entre ces points d'échange.
- 5) Si validation de la connexion avec la RN150, création de l'échangeur autoroutier puis section courante jusqu'au giratoire dernièrement nommé (voie nouvelle / RD37).

Dans le cas de la réalisation d'un échangeur autoroutier avec l'A10, c'est le concessionnaire actuel qui prendra la maîtrise d'ouvrage.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les infrastructures seront prises en charge par leur gestionnaire respectif :

- Département de la Charente-Maritime : voie nouvelle + giratoires ;
- Commune d'Agglomération de Saintes : après déclassement, section "RD129 / giratoire voie nouvelle" + section "RD6 / giratoire voie nouvelle". La RD137 restera à la charge du Département ;
- Échangeur autoroutier de l'A10 : Vinci Autoroutes.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- > DUP pressentie pour libérer le foncier ;
- > Autorisation environnementale (dont dossier "Loi sur l'eau") ;
- > Étude d'impact
- > Pas de défrichement

A noter que la Communauté d'Agglomération de Saintes va lancer - par anticipation - un diagnostic archéologique sur l'ensemble de la zone d'étude. Ce dernier débutera dans le dernier trimestre de cette année.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques   | Valeur(s) |
|--|-----------|
| Chaussées de 6 mètres de largeur, bordées par des accotements de 1.5 mètres pour une emprise globale d'environ 22 mètres (incluant bermes, fossés et zones de sécurité). Le profil en travers-type est joint au dossier. |           |

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de Saintes

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Les coordonnées géographiques du secteur étudié (Saintes) sont les suivantes :

- > Nord-ouest : X415145.6138 / Y6521226.5507 ;
- > Nord-est : X417455.9706 / Y6521226.5507 ;
- > Sud-est : X417455.9706 / Y6518795.6917 ;
- > Sud-ouest : X415145.6138 / Y6518795.6917.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Il est néanmoins précisé que la ZNIEFF de type 1 la plus proche ("Val de Charente entre Saintes et Beillan") se localise à l'est du projet (cf. carte "180307 - secteurs ZNIEFF à proximité de la zone d'étude" ci-jointe au présent formulaire).   |
| En zone de montagne ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | PPBE arrêté en 2015.  |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La ville de Saintes possède un patrimoine culturel répertorié d'une très forte valeur, situé principalement dans la ville. Les périmètres de protection des monuments historiques se situent à l'écart du site étudié (cf. carte des contraintes ci-jointes au présent formulaire). Plusieurs sites et zones archéologiques sont néanmoins recensés dans la zone d'étude. |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Cf. carte "180307 - secteurs zones humides à proximité de la zone d'étude" ci-jointe au présent formulaire.   |

|   |                                     |                                     |   |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | PPRN de la commune de Saintes approuvé par arrêté préfectoral n°11-3752 du 21 décembre 2011, sans impact sur ce projet.   |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Bassin de la Charente.  |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Captage de Lucérat, cf. carte "180307 - positionnement captage d'eau de Lucérat" ci-jointe au présent formulaire.   |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | A environ 2 000 mètres - distance la plus courte - avec ce projet, cf. carte "180307 - sites inscrits et classés à proximité de la zone d'étude" ci-jointe au présent formulaire.     |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>  |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | A 2 900 mètres environ du site "parc Bassompierre et jardin public", , cf. carte "180307 - sites inscrits et classés à proximité de la zone d'étude" ci-jointe au présent formulaire. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>   |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | En lien avec le point suivant, le projet sera pensé au mieux dans l'utilisation des ressources locales, sans apport extérieur. Les matériaux extraits des zones excédentaires (tel le futur échangeur avec la "RN150") serviront à la création des giratoires et des sections courantes.<br>A ce titre, un regard attentif sera porté au suivi de la topographie des secteurs aménagés. |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Idem point précédent.   |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La création de ces infrastructures va en toute probabilité porter atteinte à la faune locale, en phases "travaux" et "exploitation".<br><br>A ce jour, il n'y a pas de corridors écologiques (trames "vertes" et "bleues" sur la commune de Saintes ; mais il est à préciser que ce projet est à l'étude par l'Observatoire Régional de l'Environnement de la Nouvelle-Aquitaine.       |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|                  |  |  |  |  |
|------------------|--|--|--|--|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>   | Ce projet empiète des zones aujourd'hui classées agricoles, qui seront de fait impactées par l'ensemble des infrastructures nouvelles.   |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input type="checkbox"/>   | <input checked="" type="checkbox"/>  |  |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                       | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | En raison de la proximité du captage d'eau de Lucérat, toutes les mesures de protection seront mises en oeuvre pour éviter sa contamination par les eaux de ruissellement, par exemple en bétonnant les fossés des sections courantes. |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input checked="" type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>   | Modification des flux routiers dans le périmètre concerné<br>Comme précédemment mentionné dans le paragraphe "4.2 Objectifs du projet", des comptages routiers sont programmées de la mi-mars 2018 à début avril 2018.                 |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                       | En relation avec le point précédent, apport de trafic routier potentiel vecteur de perturbations du niveau sonore (notamment la liaison nouvelle RD137 / RN150 afin d'éviter le giratoire dit de "Diconche").                          |

|                  |   |                                     |                                     |  |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|                  | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>- En phase "travaux" : compactage + éventuel dynamitage pour l'échangeur RN150 ;</p> <p>- En phase "exploitation" : circulation des véhicules sur les infrastructures nouvellement créées.</p>  |
|                  | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>- En phase "travaux" : éclairage des engins de chantiers ;</p> <p>- En phase "exploitation" : circulation des véhicules sur les infrastructures nouvellement créées pendant la nuit + création de points lumineux (candélabres, etc.).</p>  |
| <b>Emissions</b> | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <p>- En phase "travaux" : pollution atmosphérique des engins de chantiers ;</p> <p>- En phase "exploitation" : pollution atmosphérique par circulations des véhicules motorisés.</p>   |
|                  | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Le Département de la Charente-Maritime porte un regard attentif sur l'ensemble des risques écologiques accrus pour l'ensemble des projets dont il est maître d'ouvrage. C'est ainsi que le Cahier des Clauses Techniques Particulières précise des mesures drastiques que doivent suivre les entreprises exécutantes (utilisation des filtres à paille, etc.) pendant les travaux, et s'attache à créer des bassins étanches pour canaliser les rejets polluants dans le cas d'un accident routier.</p> |
|                  | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p>  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                  | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>L'ensemble des déchets générés pendant la phase "travaux" sont traités selon les normes en vigueur.</p>   |

|   |   |                                     |                          |  |
|---|---|-------------------------------------|--------------------------|--|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Modification du paysage par la création des ouvrages routiers nécessaires à cette opération<br>Il sera réalisé par la DRAC un diagnostic du secteur d'étude avant le commencement des travaux. |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Empiètement de zones agricoles, créations de bâtiments industriels et / ou commerciaux   |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet d'extension de cette zone d'activités est porté par la Communauté d'Agglomération de Saintes, qui en est donc la maître d'ouvrage.

Il est concomitant à celui de la création des nouvelles infrastructures, dont la maîtrise d'ouvrage revient au Département de la Charente-Maritime.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- > Éléments techniques : profil en travers-type, plan du projet, positionnement de compteurs routiers, photos avec localisation
- > Cartes diverses portant sur les contraintes : sites classés, sites inscrits, ZNIEFF, zones humides, zone de protection de captage

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le Département de la Charente-Maritime est disposé à concerter sur ce point.

En effet, si ce projet engendre une consommation significative de zones agricoles, il ne semble pas qu'il y ait un impact sur des zones réglementées.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/>            |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input type="checkbox"/>            |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexes obligatoires : "180307 - annexe 1 demande examen" + "180307 - plan de situation" + "180307 - plan du projet" + "180307 - profil en travers-type" + "180307 - plan photomontage"

Annexes volontaires :

- > 180307 - plan poses compteurs routiers (projet extension ZA Charriers)
- > 180307 - sites inscrits et classés à proximité de la zone d'étude
- > 180307 - secteurs ZNIEFF à proximité de la zone d'étude
- > 180307 - secteurs zones humides à proximité de la zone d'étude
- > 180307 - zone captage d'eau de Lucérat
- > 180307 - photos zone d'étude projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

SAINTES

le,

08/03/2018

Signature



# Développement de la Zone d'Activités des Charriers au Sud de Saintes

## Plan de Situation

APPROUVÉ

LA ROCHELLE le,  
le Président du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

le Chef de Service

SAINTES le,

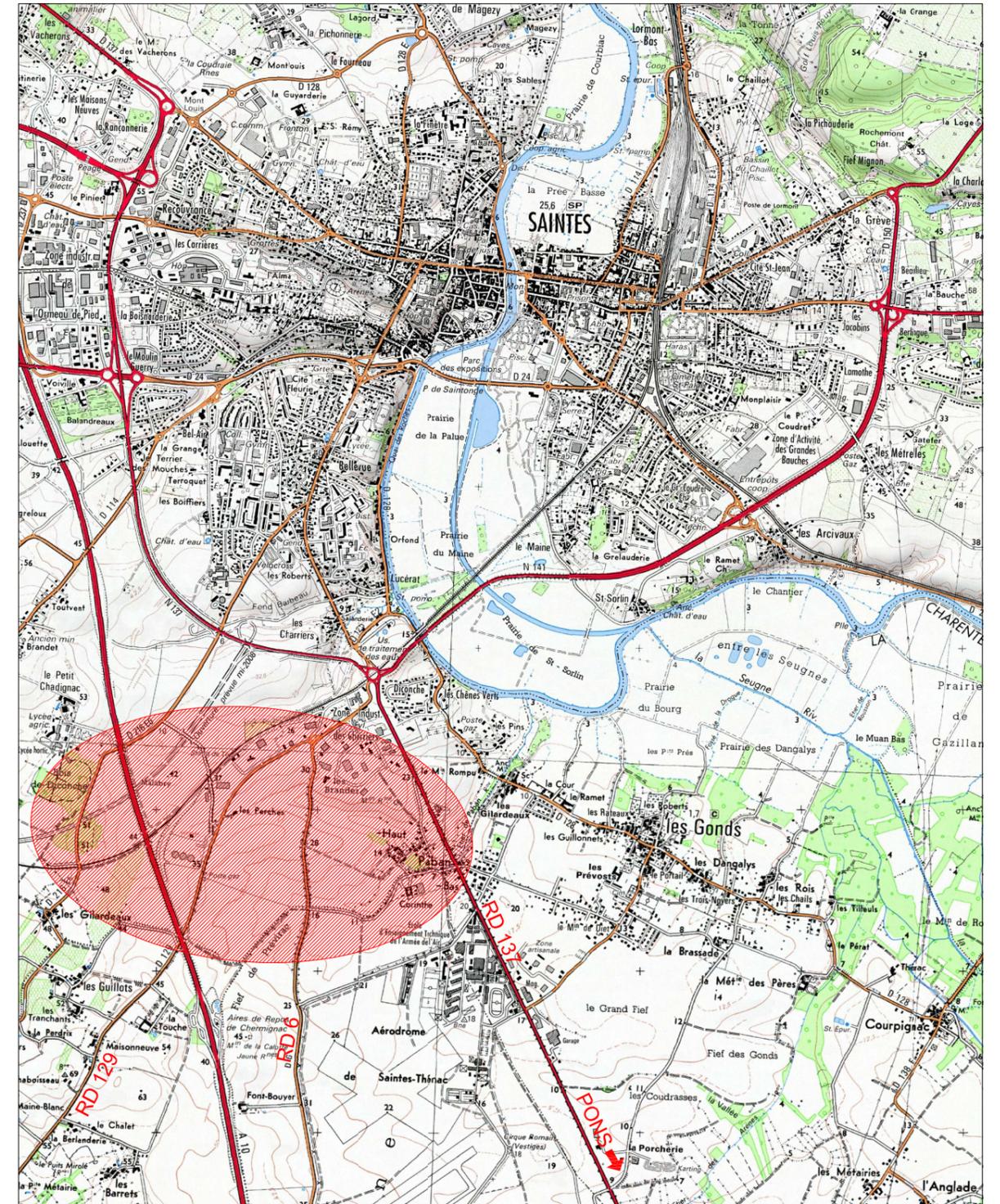
S. MULLIEZ

le Directeur

SAINTES le,

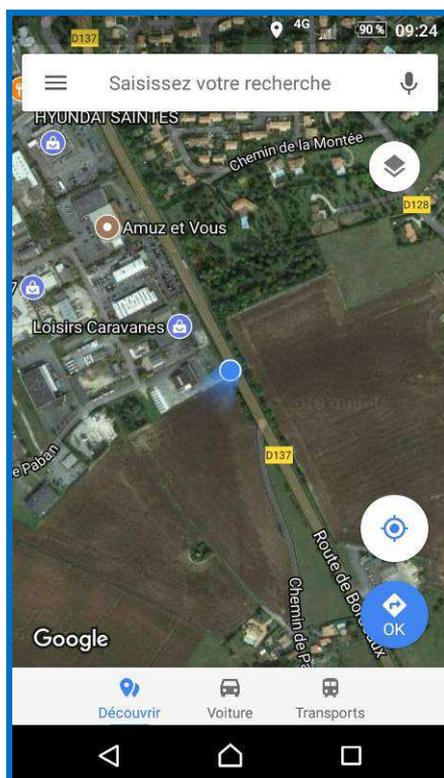
F. CARON

## Plan de Situation



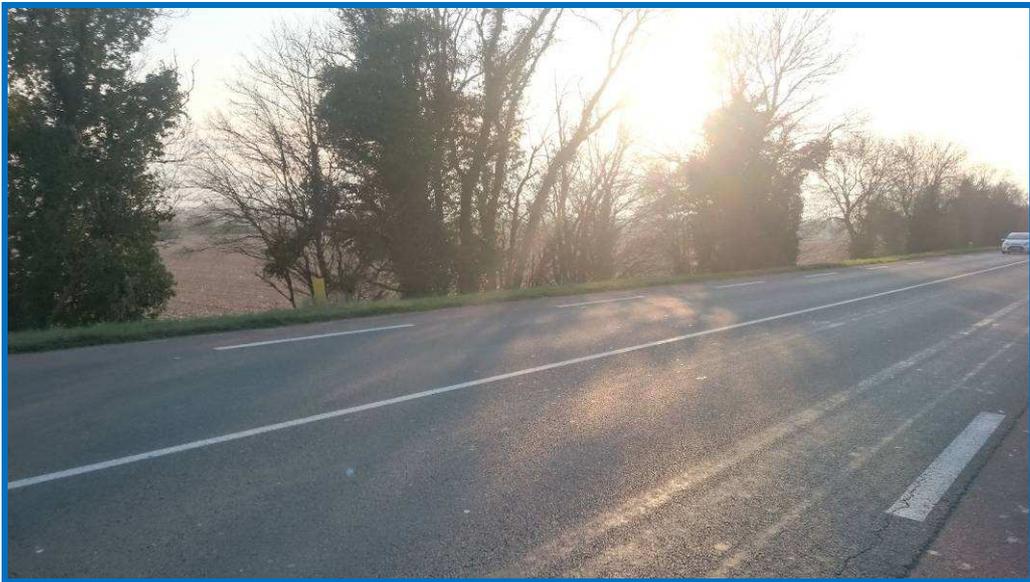
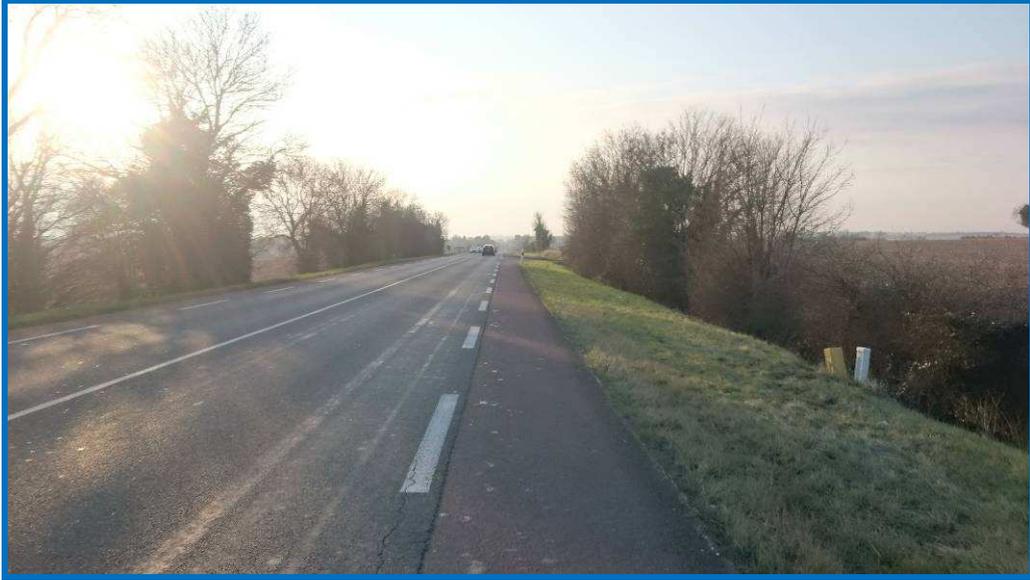
## Créations d'infrastructures routières nouvelles, en lien avec le projet d'extension de la zone d'activités des Charriers

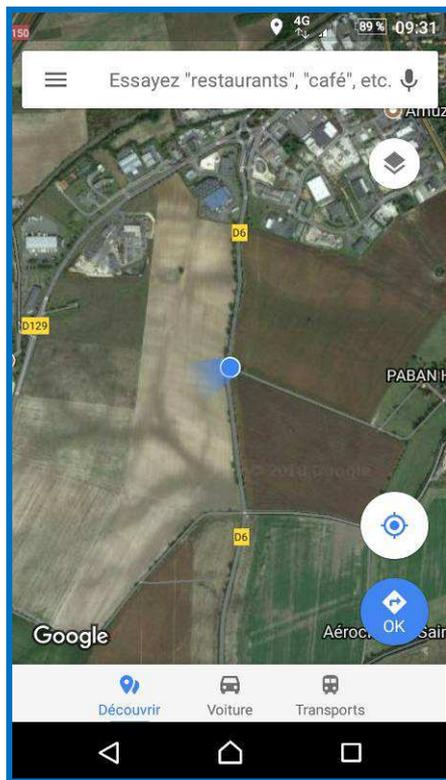
### Photos avec cartes de localisation



VVV



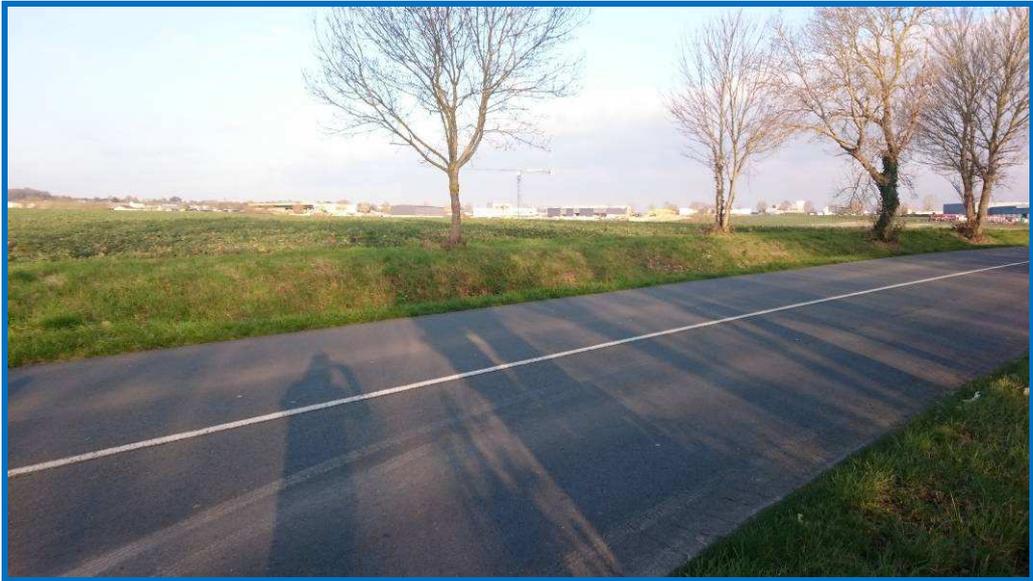


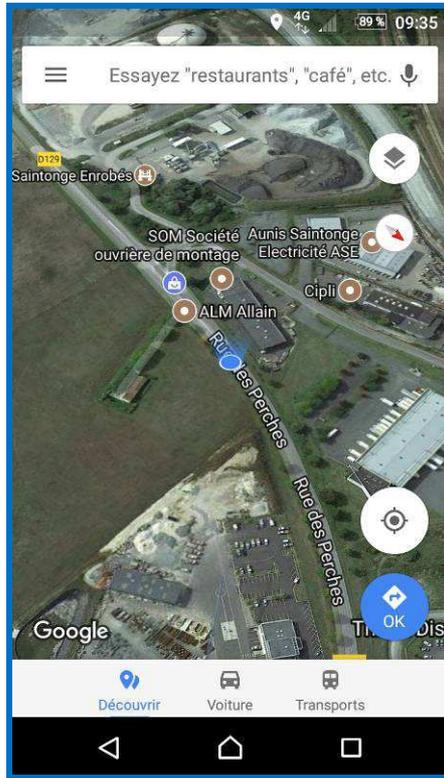


VVV









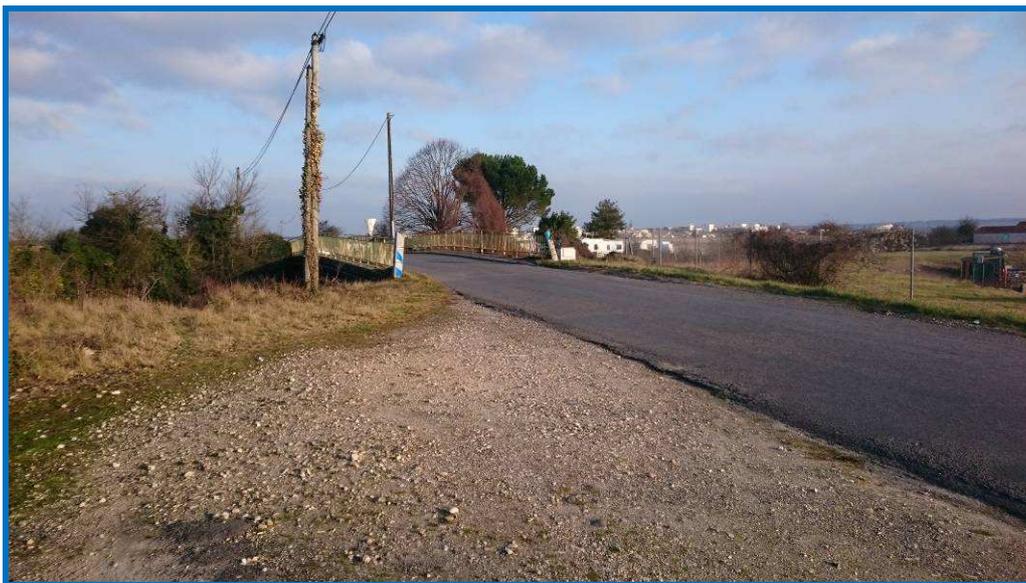
VVV



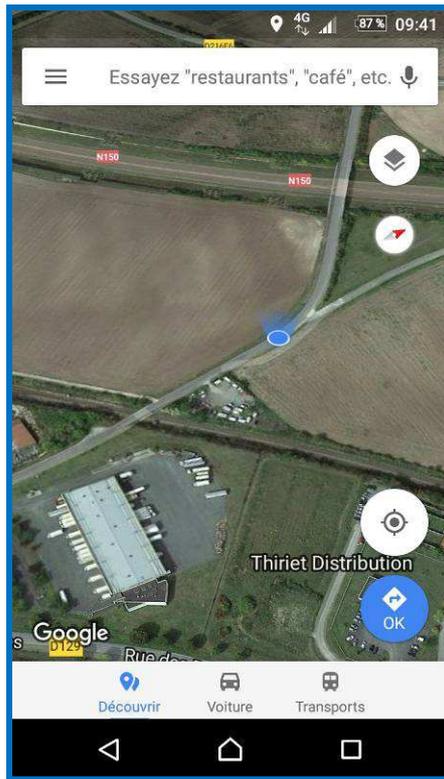




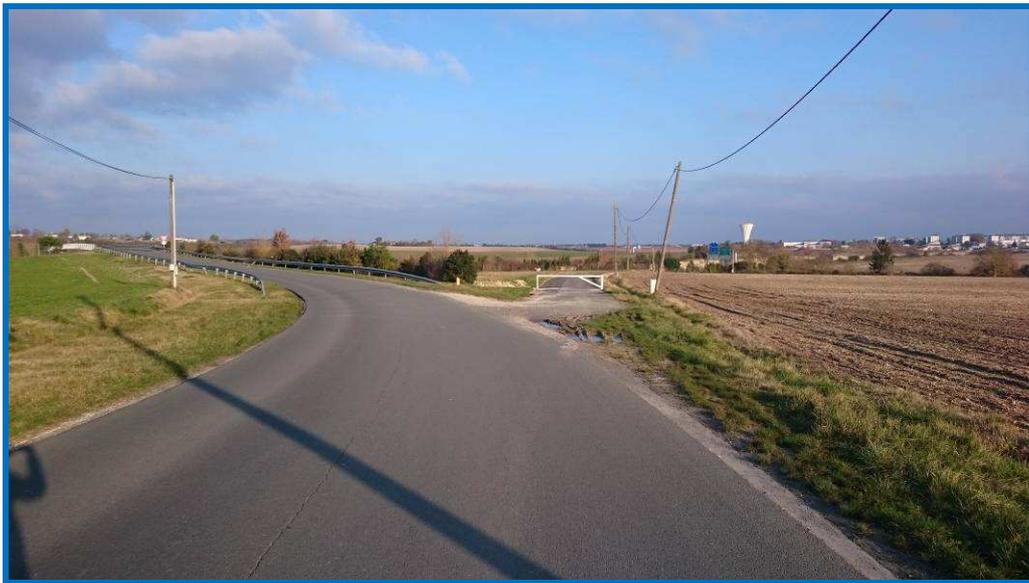
VVV



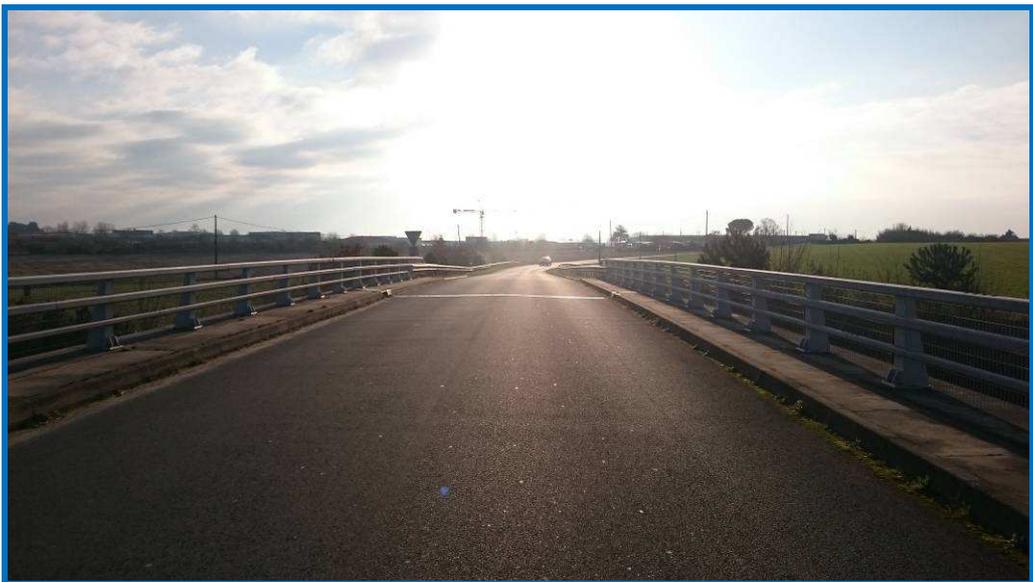




VVV









Développement de la Zone d'Activités  
des Charriers au Sud de Saintes

Implantation Envisageable Tracé Sud  
avec Echangeur RN 150

Echelle: 1/4000

APPROUVE  
LA ROCHELLE le  
le Préfet du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

le Chef de Service  
SAINTES le

le Directeur  
SAINTES le

E. MAILLET

P. CARON

Legende:

- Extention ZA Espace cessible
- Zone tampon
- Zone de rétention
- Voie secondaire de desserte
- Périmètre de protection GAZ (60 ou 30 m)
- Point d'échange à définir



Document d'étude  
Le calage géométrique  
du giratoire RD 137 sera  
arrêté au 1er semestre 2018

LES  
GONDS

Développement de la Zone d'Activités  
 des Charriers au Sud de Saintes

Tracé en plan avec photos

M. Chef de Service : M. Directeur : M. Architecte :  
 M. BOUTIER M. SAUVAGE M. LA ROCHELLERIE  
 M. MATHIEU M. ZARON M. PERRIN  
 M. BOUTIER M. SAUVAGE M. LA ROCHELLERIE  
 M. MATHIEU M. ZARON M. PERRIN

Legende:

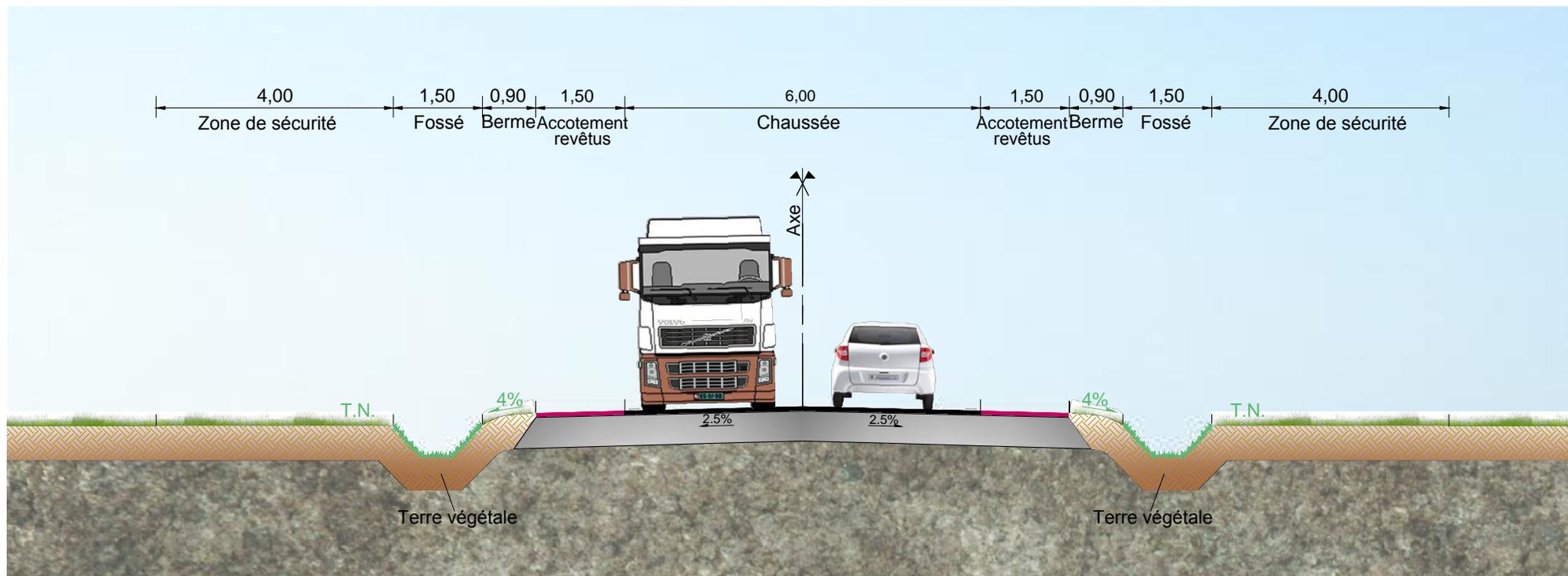
00 Numéro de la photo

➤ Sens de prise de vue de la photo



# Contournement de la zone des Charriers

## Profil en Travers Type



Echelle: 1/100